

Motion 2437

pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation en faveur du commerce de détail genevois et le développement d'une stratégie de promotion économique spécifique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le commerce de détail concerne 18 000 emplois, soit près de 5% de l'emploi total à Genève ;
- que nos modes de consommation, notamment la concurrence liée au tourisme d'achat et aux achats sur internet, ne permettent plus à bon nombre de commerçant-e-s d'assurer un revenu permettant de couvrir les charges liées à leurs activités ;
- que, lorsqu'un commerce ferme, il est bien trop tard pour lui venir en aide ;
- que la fermeture d'une arcade signifie une perte sèche et définitive dans la diversité du commerce genevois, un appauvrissement de l'animation de nos rues et un manque de financement pour nos collectivités ;
- que la stratégie du Conseil d'Etat en matière de promotion économique néglige les PME et TPE existantes, notamment dans le domaine du commerce de détail, en focalisant bien trop souvent sur le seul développement de « l'excellence » via un soutien prioritaire aux entreprises de nouvelles technologies ou de l'innovation ;
- que des moyens doivent être mis en œuvre afin de sensibiliser la population à l'importance du commerce de détail, notamment en matière de service de proximité,

invite le Conseil d'Etat

- à concevoir, coordonner et diffuser une campagne de sensibilisation dans les plus brefs délais, à l'attention de la population, en faveur du commerce de détail genevois, afin d'en valoriser notamment la proximité, la diversité et l'accessibilité ;
- à soutenir, dans ce cadre, les actions en phase avec les préceptes du développement durable, notamment la production locale respectueuse de l'environnement et le commerce équitable ;

- à solliciter et accueillir toutes formes de partenariats public-privé pouvant accompagner cette démarche, notamment en participant à son élaboration et à son financement, en assurant sa large diffusion et son renouvellement ;
- à rendre rapport, au Grand Conseil, de la stratégie développée par le Conseil d'Etat en faveur du commerce de détail genevois, notamment au regard des besoins de la population de continuer à y accéder facilement ;
- à tirer un bilan au terme de la campagne auprès des partenaires et commerçants, ainsi que des consommatrices et consommateurs.